

## **UTILISATION DES DRONES**

### **DRONE à titre commercial**

Demande d'autorisation à déposer en préfecture

### **DRONE DE LOISIR**

Pas d'autorisation à obtenir, mais respecter

- Pas de survol des lieux publics
- Pas de survol des propriétés privées
- Pas en agglomération
- Pas à proximité d'un aérodrome ou un aéroport
- Pas à proximité d'un site protégé
- Toujours à vue du pilote
- Pas de diffusion de prises de vues
- Pas d'utilisation commerciale
- Assurance obligatoire